

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A

No. d'article : 004013

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Graisse

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Service Chimie
5 Place de l'Eglise St thibault des Vignes
77400 Marne la Vallée
France
Tel: 01 64 30 89 22
Fax: 01 64 30 87 49

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : HSE@service-chimie.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0033 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR

**ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A**

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

| | |
|---------------------------------|--|
| peau | se manifestent, consulter un médecin. Laver avec de l'eau et du savon. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Amener la victime à l'air libre. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------|----------------------------------|
| Symptômes | : Pas d'information disponible. |
| Risques | : Aucun(e) à notre connaissance. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------|---------------------------------|
| Traitement | : Pas d'information disponible. |
|------------|---------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

| | |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Oxydes de carbone Oxydes de métaux Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre |
|--|--|

5.3 Conseils aux pompiers

| | |
|---|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. |
| Information supplémentaire | : Procédure standard pour feux d'origine chimique. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).
Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR


ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A

| | | | |
|---------|-------------------|--------------------------------------|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | 07.11.2019 | 13.07.2021 |
| | | Date de la première version publiée: | |
| | | 07.02.2014 | |

Utilisation(s) particulière(s) : Instructions spécifiques non nécessaires.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---|--------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
| huile minérale blanche (pétrole) | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 160 mg/m3 |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 220 mg/kg |
| 1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 4,408 mg/m3 |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 6,25 mg/kg p.c./jour |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---|---|--------------|
| sébaçate de bis(2-éthylhexyle) | Sol | 0,865 mg/kg |
| 1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol | Eau douce | 0,041 mg/l |
| | Eau de mer | 0,0041 mg/l |
| | Utilisation/rejet intermittent(e) | 0,41 mg/l |
| | Activité microbiologique dans les systèmes de traitement des eaux usées | 8000 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 380,62 mg/kg |
| | Sédiment marin | 38,06 mg/kg |
| | Sol | 308,98 mg/kg |
| | Oral(e) | 6,67 mg/kg |

8.2 Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique

aucun(e)

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 10 min

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR

**ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A**

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

Indice de protection : Classe 1

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Filtre de type : Filtre de type P

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--|-------------------------|
| Aspect | : pâte |
| Couleur | : jaune |
| Odeur | : caractéristique |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |
| pH | : Donnée non disponible |
| Point/intervalle de fusion | : Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Solides combustibles |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité | : Donnée non disponible |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR

**ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A**

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 0,001 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 0,90 gcm³
(20 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Point de sublimation : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de dangers particuliers à signaler.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,75 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte.
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR

**ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A**

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:**1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol:**

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:**1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol:**

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:**1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol:**

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR

**ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A**

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

Composants:**1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR

**ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A**

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

Composants:**1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
- Evaluation Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Composants:****1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Composants:****1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée**Produit:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:**1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol:**

Espèce : Rat
NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : OCDE ligne directrice 421
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de subs-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR

**ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A**

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

tances similaires.

Toxicité par aspiration**Produit:**

Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol:**Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 hToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 41 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR

**ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A**

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Elimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol:**Biodégradabilité : Type de Test: Biodégradation primaire
Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Composants:**1,3,4-Thiadiazolidine-2,5-dithione, reaction products with hydrogen peroxide and tert-dodecanethiol:**Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 8 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol**Produit:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

Répartition entre les compar- : Remarques: Donnée non disponible
timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Pas d'information écologique disponible.
plémentaire

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

Code des déchets : produit usagé, produit inutilisé
12 01 12*, déchets de cires et graissesemballages souillés
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR

**ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A**

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**14.4 Groupe d'emballage****ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**14.5 Dangers pour l'environnement****ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR

**ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A**

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles : 36, 15, 15 bis
(R-461-3, France)

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR



ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A

| | | | |
|---------|-------------------|--|--------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 07.11.2019 | Date d'impression: |
| 1.7 | 23.03.2020 | Date de la première version publiée: 07.02.2014 | 13.07.2021 |

GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans notre consentement écrit explicite. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, nous mettons à la disposition de ses clients nos fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. Nous n'assumons aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - FR

**ISOFLEX LDS 18 SPECIAL A**Version
1.7Date de révision:
23.03.2020

Date de dernière parution: 07.11.2019

Date de la première version publiée:
07.02.2014Date d'impression:
13.07.2021